

Nom commercial : Penloc ® GTI part A

Version : 1 / FR

Date de révision: 09.04.2019

remplace la version : - / FR

Date d'impression 10.10.2019

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Penloc ® GTI part A

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées

PC1 Adhésifs, produits d'étanchéité

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse/Fournisseur

Eleco Produits-EFD SAS
 125 Avenue Louis Roche Z.A des Basses Noels
 92238 GENNEVILLIERS Cedex
 No. de téléphone 01.47.92.41.80
 No. Fax 01.47.92.22.72
 Adresse email de la personne responsable pour cette FDS eleco@eleco-produits.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Orfila tel:01.45.42.59.59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Flam. Liq. 2	H225
Skin Irrit. 2	H315
Eye Irrit. 2	H319
Skin Sens. 1	H317
STOT SE 3	H335
Aquatic Chronic 3	H412

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.
 Pour l'explication des abréviations voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.

Nom commercial : Penloc® GTI part A

Version : 1 / FR

Date de révision: 09.04.2019

remplace la version : - / FR

Date d'impression 10.10.2019

H335 Peut irriter les voies respiratoires.
 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
 P261.9 Éviter de respirer les vapeurs/aérosols.
 P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
 P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
 P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)

contient Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle; Methyl-méthacrylate; 1,4-Dihydroxybenzene; Cumene Hydroperoxide

2.3. Autres dangers

Pas de dangers particuliers à mentionner.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**Composants dangereux****Methyl-méthacrylate**

No. CAS 80-62-6
 No. EINECS 201-297-1
 Concentration >= 50 %
 Classification (règlement (CE) no 1272/2008)
 Flam. Liq. 2 H225
 STOT SE 3 H335
 Skin Irrit. 2 H315
 Skin Sens. 1 H317

Annotations additionnelles:

DSD Directive 67/548/EEC, Annex I, Notent D
 CLP Regulation (EC) No 1272/2008, Annex VI, Notent D

Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle

No. CAS 868-77-9
 No. EINECS 212-782-2
 Numéro d'enregistrement 01-2119490169-29
 Concentration >= 10 < 25 %
 Classification (règlement (CE) no 1272/2008)
 Eye Irrit. 2 H319
 Skin Sens. 1 H317
 Skin Irrit. 2 H315

Cumene Hydroperoxide

No. CAS 80-15-9
 No. EINECS 201-254-7
 Concentration >= 1 < 2,5 %
 Classification (règlement (CE) no 1272/2008)
 STOT RE 2 H373

Nom commercial : Penloc® GTI part A

Version : 1 / FR

Date de révision: 09.04.2019

remplace la version : - / FR

Date d'impression 10.10.2019

Skin Corr. 1B	H314
Acute Tox. 4	H302
Acute Tox. 4	H312
Acute Tox. 3	H331
Org. Perox. E	H242
Aquatic Chronic 2	H411

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

Eye Dam. 1	H318	>= 3 < 10
STOT SE 3	H335	>= 1 < 10
Skin Corr. 1B	H314	>= 10
Eye Irrit. 2	H319	>= 1 < 3
Skin Irrit. 2	H315	>= 3 < 10

Propylidyntrimethyl trimethacrylate

No. CAS	3290-92-4
No. EINECS	221-950-4
Numéro d'enregistrement	01-2119542176-41
Concentration	>= 1 < 2,5 %
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)	Aquatic Chronic 2 H411

1,4-Dihydroxybenzene

No. CAS	123-31-9
No. EINECS	204-617-8
Numéro d'enregistrement	01-2119524016-51
Concentration	>= 0,1 < 1 %
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)	Aquatic Acute 1 H400
	Skin Sens. 1 H317
	Eye Dam. 1 H318
	Carc. 2 H351
	Acute Tox. 4 H302
	Muta. 2 H341

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

Aquatic Acute 1	M = 10
-----------------	--------

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart. Protéger les secouristes. Dans tous les cas, présenter au médecin la fiche de données de sécurité.

En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais. En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

En cas de contact avec la peau

Laver immédiatement à l'eau et au savon. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). Appeler aussitôt un médecin.

Nom commercial : Penloc® GTI part A

Version : 1 / FR

Date de révision: 09.04.2019

remplace la version : - / FR

Date d'impression 10.10.2019

En cas d'ingestion

En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Faire boire beaucoup d'eau par petites gorgées. Ne pas faire vomir.

Protéger les secouristes

Secouristes: Faites attention à l'autoprotection

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun symptôme connu à ce jour.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**Avis aux médecins / Risques**

Après l'ingestion avec le vomissement suivant il se produit l'aspiration dans les poumons et ca peut provoquer la pneumonie chimique ou l'étouffement

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyen d'extinction approprié**

Produits extincteurs en poudre, Dioxyde de carbone, Mousse

Moyens d'extinction non-appropriés

Jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux.

5.3. Conseils aux pompiers**Equipements spéciaux pour la protection des intervenants**

Ne pas inhaler les gaz dégagés lors d'une explosion ou d'un incendie. En cas d'incendie, utiliser un appareil de protection respiratoire approprié. Porter un vêtement complet de protection.

Autres données

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Tenir à l'écart des sources d'ignition. Veiller à assurer une aération suffisante. Eviter la contamination de la peau, des yeux et des vêtements. Utiliser un vêtement de protection individuelle. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la propagation à la surface (par ex. à l'aide de digues ou de barrières anti-huile). Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol. En cas d'écoulement du produit dans les canalisations d'égout, informer immédiatement les autorités compétentes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec des produits appropriés absorbant les liquides. Ne pas ramasser avec de la sciure ou d'autres matières combustibles. Les récipients remplis avec le produit absorbé doivent être suffisamment étiquetés. Eliminer selon les réglementations en vigueur.

Nom commercial : Penloc® GTI part A

Version : 1 / FR

Date de révision: 09.04.2019

remplace la version : - / FR

Date d'impression 10.10.2019

6.4. Référence à d'autres rubriques

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Eviter la formation d'aérosol. Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail. Eviter les chocs, frottements et décharges électrostatiques. Risque d'inflammation!. Conserver le récipient bien fermé. Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Conserver à l'écart de toute source d'ignition et de chaleur. Ne pas fumer. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Eviter le choc et le frottement. Tenir à l'écart des matières combustibles.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver dans l'emballage d'origine bien fermé. Aire de stockage dotée d'une bonne aération. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale. Prévoir un sol étanche et résistant aux solvants.

Précautions pour le stockage en commun

Ne pas stocker avec des agents oxydants puissants.

Classes de stockage

Classe de stockage d'après TRGS 510 3 Liquides inflammables

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition

1,4-Dihydroxybenzene

Valeur	2	mg/m ³		
--------	---	-------------------	--	--

Methyl-methacrylate

Valeur	205	mg/m ³	50	ppm(V)
Valeur limite à courte terme	410	mg/m ³	100	ppm(V)

Autres données

Autres paramètres à contrôler ne sont pas connus.

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Ne pas fumer pendant l'utilisation. Tenir un dispositif de rinçage pour les yeux à disposition. Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Se nettoyer très soigneusement la peau après le travail (soins complémentaires si nécessaire).

Protection respiratoire - Note

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. En cas de dépassement des

Nom commercial : Penloc® GTI part A

Version : 1 / FR

Date de révision: 09.04.2019

remplace la version : - / FR

Date d'impression 10.10.2019

valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. En cas de brève exposition, utiliser un appareil filtrant avec filtre A

Protection des mains

Gants résistant aux produits chimiques

Utilisation Contact de courte durée avec les mains

Matériau approprié nitrile

Épaisseur du gant >= 0,4 mm

Temps de pénétration > 480 min

Protection des yeux

Lunettes avec protection latérale

Protection du corps

Vêtement de travail couramment utilisés pour travaux chimiques.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Etat** liquide**Couleur** vert**Odeur** caractéristique**La limite de l'odeur**

Remarque non déterminé

valeur pH

Remarque non déterminé

Point de fusion

Remarque non déterminé

Point de congélation

Remarque non déterminé

point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Valeur 101 °C

Point d'éclair

Valeur 10 °C

Le coefficient de l'évaporation

Remarque non déterminé

inflammabilité (solide, gaz)

non déterminé

limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité

Remarque non déterminé

Pression de vapeur

Valeur 47 hPa

température 20 °C

Densité de vapeur

Remarque non déterminé

DensitéValeur 1 g/cm³

température 25 °C

Hydrosolubilité

Remarque non déterminé

Nom commercial : Penloc® GTI part A

Version : 1 / FR

Date de révision: 09.04.2019

remplace la version : - / FR

Date d'impression 10.10.2019

solubilité(s)

Remarque non déterminé

coefficient de partage: n-octanol/eau

Remarque non déterminé

Température d'inflammabilité

Remarque non déterminé

température de décomposition

Remarque non déterminé

Viscosité**dynamique**

Valeur	4000	à	6000	mPa.s
température	25	°C		

cinématique

Valeur	4000	à	6000	mm ² /s
température	23	°C		

propriétés explosives

évaluation non déterminé

Propriétés comburantes

Remarque non déterminé

9.2. Autres informations**Autres données**

Aucun(e) n'est connu(e).

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Pas de réactions dangereuses si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

10.2. Stabilité chimique

Pas de réaction dangereuse connue.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter

Pas de réaction dangereuse connue.

10.5. Matières incompatibles

Aucuns connus.

10.6. Produits de décomposition dangereux

vapeurs ou gaz irritants

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë par voie orale**

ATE	>	10.000	mg/kg
méthode		valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)	

Toxicité aiguë par voie orale (Composants)**Methyl-methacrylate**

Nom commercial : Penloc® GTI part A

Version : 1 / FR

Date de révision: 09.04.2019

remplace la version : - / FR

Date d'impression 10.10.2019

Espèces	rat		
DL50		7872	mg/kg

Cumene Hydroperoxide

Espèces	rat		
DL50		382	mg/kg
Source	Banque de données de substances GESTIS		

Toxicité aiguë par pénétration cutanée

ATE	>	10.000	mg/kg
méthode	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)		

Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)**Methyl-methacrylate**

Espèces	lapin		
CL 50	>	5000	mg/kg

Cumene Hydroperoxide

Espèces	rat		
DL50		500	mg/kg
Source	Banque de données de substances GESTIS		

Toxicité aiguë par inhalation

ATE	>	100	mg/l
Administration/Forme	Vapeurs		
méthode	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)		
ATE	>	20	mg/l
Administration/Forme	Poussières/Brouillards		
méthode	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)		

Toxicité aiguë par inhalation (Composants)**Methyl-methacrylate**

Espèces	rat		
CL 50		78000	mg/m ³
Durée d'exposition	4	h	

Cumene Hydroperoxide

Espèces	rat		
CL 50		1,37	mg/l
Durée d'exposition	4	h	
Source	Banque de données de substances GESTIS		

Corrosion/irritation cutanée

Remarque non déterminé

lésions oculaires graves/irritation oculaire

Remarque non déterminé

sensibilisation

Remarque non déterminé

Sensibilisation (Composants)**Methyl-methacrylate**

évaluation sensibilisant

Toxicité subaiguë, subchronique et par longue durée

Remarque non déterminé

Mutagénicité

Remarque non déterminé

Toxicité pour la reproduction

Remarque non déterminé

Nom commercial : Penloc® GTI part A

Version : 1 / FR

Date de révision: 09.04.2019

remplace la version : - / FR

Date d'impression 10.10.2019

Cancérogénicité

Remarque non déterminé

toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)

Remarque non déterminé

Expériences issues de la pratique

L'inhalation peut provoquer des irritations des voies respiratoires.

Autres données

Absence de données toxicologiques.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité****Indications générales**

non déterminé

Toxicité pour les poissons (Composants)**Methyl-methacrylate**

Espèces	Pimephales promelas			
CL 50	125,5	à	275,0	mg/l
Durée d'exposition	96	h		

Toxicité pour les daphnies (Composants)**Methyl-methacrylate**

Espèces	Daphnia magna			
CE50	720			mg/l

Toxicité pour les algues (Composants)**Methyl-methacrylate**

Espèces	Algue			
CE50	170			mg/l
Durée d'exposition	96	h		

12.2. Persistance et dégradabilité**Indications générales**

non déterminé

12.3. Potentiel de bioaccumulation**Indications générales**

non déterminé

coefficient de partage: n-octanol/eau

Remarque non déterminé

12.4. Mobilité dans le sol**Indications générales**

non déterminé

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**Indications générales**

non déterminé

12.6. Autres effets néfastes**Indications générales**

non déterminé

Nom commercial : Penloc® GTI part A

Version : 1 / FR

Date de révision: 09.04.2019

remplace la version : - / FR

Date d'impression 10.10.2019

Information supplémentaire sur l'écologie

Empêcher toute infiltration du produit dans le sol et l'écoulement dans les eaux et les égouts. Eviter les rejets dans l'atmosphère.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus**

Code de déchets CEE 08 04 09* déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses




L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Emballages contaminés

Code de déchets CEE 15 01 10* emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
Code de restrictions en tunnels	E		
EmS		F-E, S-D	
14.1. Numéro ONU	1133	1133	1133
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	ADHÉSIFS (Methyl-methacrylate)	ADHESIVES (Methyl-methacrylate)	ADHESIVES
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	3	3	3
Carte pour désignation du danger			
14.4. Groupe d'emballage	III	III	III
Remarque	Produit visqueux : Groupe d'emballage III , fûts qui ont une capacité unitaire maximale de 450 litres.	Produit visqueux : Groupe d'emballage III , fûts qui ont une capacité unitaire maximale de 450 litres.	Produit visqueux : Groupe d'emballage III , fûts qui ont une capacité unitaire maximale de 450 litres.
Quantité limitée	5 l		
Les catégories de transport	3		
14.5. Dangers pour l'environnement	-	no	-

Nom commercial : Penloc® GTI part A

Version : 1 / FR

Date de révision: 09.04.2019

remplace la version : - / FR

Date d'impression 10.10.2019

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

COV

COV (CE)	0	%	0	g/l
----------	---	---	---	-----

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est réalisée pour ce préparation.

RUBRIQUE 16: Autres informations

mentions de danger H-de la rubrique 3

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H242	Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H331	Toxique par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée:
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

catégories de danger CLP de la rubrique 3

Acute Tox. 3	Toxicité aiguë, Catégorie 3
Acute Tox. 4	Toxicité aiguë, Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Danger pour le milieu aquatique, aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 2
Carc. 2	Cancérogénicité, Catégorie 2
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire, Catégorie 2
Flam. Liq. 2	Liquide inflammable, Catégorie 2
Muta. 2	Mutagénicité sur les cellules germinales, Catégorie 2
Org. Perox. E	Peroxyde organique, Types E
Skin Corr. 1B	Corrosion cutanée, Catégorie 1B
Skin Irrit. 2	Irritation cutanée, Catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée STOT rép., Catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique STOT un., Catégorie 3

Service établissant fiche de données de sécurité

Department product safety

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de

Nom commercial : Penloc® GTI part A

Version : 1 / FR

Date de révision: 09.04.2019

remplace la version : - / FR

Date d'impression 10.10.2019

sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.